

KR
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-043 DU 15 FEVRIER 2001

Portant nomination de Monsieur Latifou
HOKPO en qualité de Directeur de la
Concurrence et des Prix .

***LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,***

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;
- Vu le décret n° 98-427 du 27 septembre 1998 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;

Sur proposition du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 03 janvier 2001 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Monsieur Latifou HOKPO est nommé Directeur de la Concurrence et des Prix au Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme.

.../...

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 15 février 2001

Par le Président la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, du Plan, du Développement
et de la Promotion de l'Emploi,

Bruno AMOUSSOU

Le Ministre des Finances et de
l'Economie,

Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le Ministre du Commerce,
de l'Artisanat et du Tourisme

Séverin ADJOVI.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4
MFE 4 MPSF 4 Autres Ministères 16 SGG 4 DGBM-DGTCP-DCF-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOM-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA-3
UNB-ENA-FASJEP 3 Intéressé 1 JO 1.